



LA LETTRE DES SERVICES DE L'OFB EN GUYANE

N°5 – Décembre 2020



I. Actions de police : protection de la faune et des milieux

I.1 Atteinte à la faune sauvage

I.1.1 Destruction et transport d'un ara chloroptère

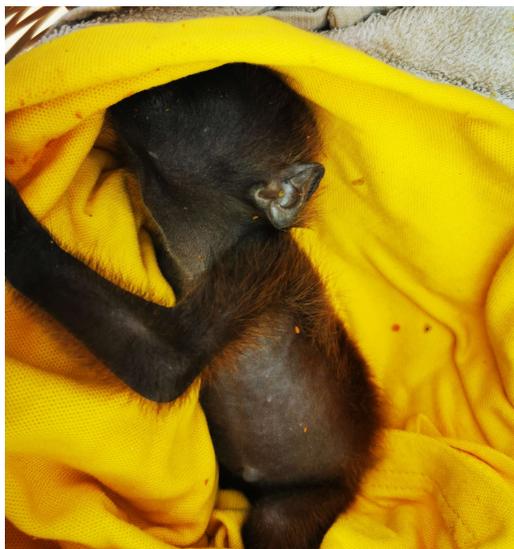
Les agents du service départemental, en se rendant sur la crique 3 rois afin d'effectuer une surveillance en canoë de ce dédale de criques et de pri-pri, ont contrôlé un chasseur qui venait de prélever ... un ara chloroptère.

En incapacité de justifier de son identité, le chasseur a dû faire l'objet d'une vérification d'identité par l'Officier de Police Judiciaire de la BT de Macouria. C'est au cours de cette vérification que les enquêteurs ont découvert une dent de jaguar, qu'il avait achetée afin de s'en faire un bijou.

Poursuivi pour la destruction et le transport du ara, ainsi que pour l'achat au titre des espèces protégées et de la cession commerciale (au titre de la CITES) de la dent de jaguar, le jeune homme sera convoqué par la justice et encourt une peine délictuelle de 3 ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende, ainsi que la confiscation de son fusil de chasse.



I.1.2 Détentions illégales de primates



En septembre, deux singes ont été récupérés par les agents du SD chez des particuliers : un tout jeune « babouin » (singe hurleur), dont la mère avait été tuée à la chasse, et un « macaque » (capucin brun), détenu depuis plusieurs années déjà.

Ces deux animaux avaient fait l'objet de signalements, conduisant les inspecteurs de l'environnement à intervenir et récupérer les animaux afin qu'ils soient placés en centre de soins en attendant d'être en âge et/ou en capacité d'être relâchés dans leur milieu naturel.

Dans le cas d'espèce non protégée, une procédure administrative sans poursuite judiciaire, au cours de laquelle le détenteur accepte de remettre spontanément l'animal détenu, a été mise en œuvre.

I.1.3 Commerce de viande de faune sauvage

Au cours des mois de septembre et octobre 2020, les agents du service départemental ont effectué plusieurs contrôles aux deux PCR, des communes d'Iracoubo et de Régina, en compagnie de la Gendarmerie nationale.

Une centaine de véhicules ont été contrôlés dont deux dans lesquels les occupants avaient acheté de la viande de gibier (pécari à lèvres blanches et pécari à collier) sur les marchés. L'achat de viande de pécari nécessite un justificatif d'origine telle qu'une facture, ce que les deux personnes contrôlées ne possédaient pas. Deux rapports de manquement administratif ont été rédigés à leur encontre.



1.1.4 Contrôle d'un établissement d'élevage de faune sauvage

Un contrôle administratif a eu lieu fin octobre, dans un établissement d'élevage détenant des primates. Plusieurs manquements ont été observés par les inspecteurs de l'environnement (absence de marquage et de registre), un rapport a été envoyé à la personne contrôlée et à l'autorité administrative compétente.



1.2 Atteinte aux milieux aquatiques

1.2.1 Chantier sans autorisation

Les inspecteurs de l'environnement ont été intrigués par la présence de camions et de pelles mécaniques en pleine zone humide sur la commune de Cayenne. Le chantier qui concerne la création d'une dizaine de villas, a été contrôlé. Aucune démarche n'a été entreprise au titre de la loi sur l'eau, malgré la création d'un remblai important, en zone d'extension des crues et classée rouge par le PPRI.

Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage ont été verbalisés par le service et ont fait l'objet d'une composition pénale de 1000 € d'amende assortie de l'obligation de remise en état du milieu naturel.

1.2.2 Prescriptions non respectées

Un autre chantier, contrôlé par le service départemental, avait fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les inspecteurs de l'environnement ont constaté que des prescriptions de ce dossier servant à minimiser les impacts sur le milieu naturel n'ont pas été réalisées. Dans une 1ère phase, ces manquements ont fait l'objet d'un rapport administratif afin qu'une mise en conformité soit réalisée au plus vite. Les corrections nécessaires n'ayant pas apportées dans le délai précisé par le rapport de manquement administratif, les inspecteurs de l'environnement ont, dans un deuxième temps, verbalisé le maître d'ouvrage. Suite à sa convocation pour audition, le maître d'ouvrage a fait rapidement réaliser les travaux nécessaires.

Un rappel à la loi par un inspecteur de l'environnement a été notifié au maître d'ouvrage.



Pour rappel, tous les travaux qui sont effectués dans ou à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide ou qui ont une incidence sur la qualité des eaux, doivent préalablement faire l'objet d'une demande de déclaration ou d'autorisation au service police de l'eau de la DGTM.

I.3 Atteinte aux espaces naturels protégés

I.3.1 Réserve Naturelle de l'Amama



En novembre, les agents du service départemental, accompagnés d'un agent de la réserve naturelle de l'Amama ont effectué une mission de surveillance au large de Mana.

Par une mer forte, cette équipe a procédé aux contrôles de 2 navires de pêche de type « tapouille surinamaïse » qui étaient en action de pêche.

Après être montés à bord, les agents ont fait rejeter près de 800 kg de poissons et 3 kg de vessies natatoires d'Acoupa rouge avant de renvoyer les embarcations vers le Suriname.

II. Mission de connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats

II.1 Dossier permis de chasser

Les premiers examens du permis de chasser ont débuté fin août sur plusieurs communes du littoral guyanais. C'est maintenant dans les zones les plus éloignées de Cayenne que les examens sont organisés.

Fin novembre, l'inspecteur du permis de chasser et un agent du service départemental se sont déplacés sur plusieurs jours sur la commune de CAMOPI à la frontière avec le Brésil. L'organisation logistique de la mission a été facilitée par les moyens du Parc Amazonien de Guyane.

Sur place, des candidats se sont rapidement fait connaître, leurs dossiers d'inscription ont été traités en temps réel.

Dans la foulée, la formation obligatoire de 12 heures a été mise en place avec les deux formateurs OFB originaires de la commune. Deux jours plus tard, sur 12 candidats convoqués à l'examen, 11 étaient présents, 8 ont été reçus dès le premier passage, 2 autres lors de leur second passage. 1 seul candidat a été éliminé.

L'installation des sites de formation et d'examen du permis de chasser continuera à Maripasoula et Papaïchton en début d'année 2021.



Office français de la biodiversité

Service Départemental
19 rue des Ixoras – Quartier Cogneau-Larivot
97351 MATOURY
TEL : 0594291920

II.2 Études sur la faune sauvage

II.2.1 Projet INTERREG sur les limicoles

L'OFB a été sélectionné dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt INTERREG Caraïbes Amazonie (fonds européens) pour le dossier CASH, Caribbean and Amazonian Shorebirds.

Le projet consistera en plusieurs actions déployées sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Anguilla et Antigua-et-Barbuda :

- améliorer la connaissance des espèces limicoles migratrices par des comptages, des suivis télémétriques et de l'analyse des populations d'oiseaux
- développer des techniques de gestions concertées bénéfiques pour les oiseaux, en particulier au sein du site du conservatoire du littoral des rizières de Mana avec le recrutement d'un animateur du site, et dans d'autres sites dans les îles de la Caraïbes.
- associer les scolaires par l'éducation à l'environnement et communiquer sur les techniques qui permettent la conservation des populations d'oiseaux

Les actions démarreront au 3^{ème} trimestre 2021 pour 2 années.



II.3 Prise en charge exceptionnelle de la faune en détresse

Au mois de novembre après une longue journée de police, les agents du service départemental ont reçu un appel du GEPOG, au sujet d'un oiseau blessé coincé sur la plage de Cayenne.

Les collègues sont partis sur les lieux et ont constaté qu'un Caracara du nord, oiseau commun en Guyane, s'était réfugié dans l'enceinte d'un bar de plage et avait l'air très affaibli (vomissement d'un liquide blanchâtre et tremblement de la tête).



Les agents ont pu capturer le rapace avec l'aide d'un filet épuisette pour le conduire chez un vétérinaire qui a diagnostiqué un empoisonnement et a pu lui prodiguer des soins. Quelques semaines plus tard, l'oiseau a été relâché dans son milieu naturel.

Le Caracara du nord (*Caracara cheriway*), de la famille des Falconidés, mesure environ 60 cm de long pour une envergure pouvant atteindre 130cm et se nourrit principalement de charogne.

III. Appui aux acteurs et mobilisation du territoire

III.1 Les interventions financières de l'OFB en Guyane



L'OFB soutient par le biais de subventions, les initiatives permettant une meilleure conservation de la biodiversité du territoire.

Deux appels à projets ont eu lieu cette année :

+ Mobbiodiv : 2 associations ont déposé des projets et ont été retenues. Kwata pour la gestion du site du conservatoire du littoral (CDL) de Vidal à hauteur de 53 000 € et le GEPOG pour le suivi des limicoles sur le site du CDL des rizières de Mana (subvention partielle de 33 000 €)
+ Atlas biodiversité communal (ABC) : L'OFB poursuit le soutien de l'ABC de Papaïchton porté par le PAG et de l'ABC de Mana porté par le GEPOG pour un total de plus de 350 000 €.

L'OFB est également fortement impliqué dans la solidarité interbassin et le suivi de la directive cadre sur l'eau : plus de 8 millions d'euros de subvention sont accordés annuellement aux projets communaux et intercommunaux de développement du réseau d'eau potable, d'assainissement et de surveillance des milieux aquatiques.

Plusieurs nouveaux appels à projets seront lancés en 2021, valorisés à plusieurs millions d'euros pour les outre-mer. Le premier sera un nouveau volet des atlas de biodiversité communaux. Suivront les aires éducatives, la restauration écologique et un 2^{ème} volet des ABC.

III.2 Une équipe « Ingénierie de projets – économie et biodiversité »

L'Office français de la biodiversité dispose désormais d'une équipe de trois agents, basés à Cayenne, pour accompagner les porteurs de projets économiques qui valorisent la biodiversité. Les secteurs concernés sont divers : agroécologie, éco-tourisme, plantes aromatiques à parfum et médicinales, ingénierie écologique etc.

L'objectif de l'équipe est de démontrer par l'exemple que développement économique et biodiversité sont compatibles et que cette dernière constitue une réelle opportunité pour le développement d'une économie soutenable dans les territoires.

Intervenant à l'échelle nationale, en priorité dans les territoires d'Outre-mer, l'équipe aide à l'émergence et à la structuration de projets via un accompagnement des porteurs : conseil sur la faisabilité technique et économique, identification des dispositifs d'aide, appui dans les démarches administratives, mise en réseaux etc. L'équipe a également vocation à aider à la structuration de nouvelles filières, développer des outils pour aider les porteurs de projets dans leurs initiatives ou encore valoriser les projets exemplaires.

Parmi les premiers projets de l'équipe, figurent l'accompagnement du projet de pôle agroécologique de Maripasoula, le soutien à la mairie de Montsinéry-Tonnegrande pour le développement d'une filière de production d'huîtres de mangrove ou encore la préparation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans les territoires d'Outre-mer de la façade Atlantique.

Pour toute demande d'informations complémentaires, ou demande d'appui pour un projet spécifique, l'équipe se tient à votre disposition ! (Contact : eco-biodiv@ofb.gouv.fr / Benoit JEAN : 06 94 23 60 92)

IV. Sensibilisation, communication et formation

IV.1 Actions de communication

IV.1.1 Fête de la nature 2020

Le dimanche 11 octobre 2020, la nature était en fête à l'entrée du sentier Vidal-Mondélice à Rémire-Montjoly.

A l'initiative de l'association Kwata et de l'OFB, plusieurs établissements et associations en lien avec la nature ont pu présenter certaines de leurs activités au travers d'animations ludiques principalement tournées vers les plus jeunes, afin de les sensibiliser au monde du vivant et à la protection ou la gestion de la nature :

Jeux sur la connaissance ou la reconnaissances des animaux, de leurs empreintes, de leur biotope, animations autour de la protection des tortues marines, de la génétique, des essences de bois etc... plus d'une centaine de promeneurs, parents et enfants ont pu bénéficier de ces animations qui se sont écoulées l'espace d'une matinée, auprès d'un public enthousiaste.



IV.2 Actions de formation

IV.2.1 Séance de tir et secourisme

Lors de la dernière séance de tir et intervention professionnelle de l'année, les agents du service départemental ont bénéficié d'une séance particulière axée sur des mises en situation incluant du secourisme. Lors du 1^{er} exercice de contrôle, un des collègues a simulé un malaise avec perte de conscience et maintien de la respiration, le second exercice a permis de s'entraîner aux gestes de 1^{er} secours suite au malaise du chasseur contrôlé (difficulté respiratoire, douleur à la poitrine).

L'expertise professionnelle de deux sapeurs pompiers de Paris, basés au CSG qui sont venus participer à la séance ont été d'une aide précieuse pour le débriefing de ces exercices et les connaissances qu'ils ont pu apporter à l'ensemble de l'équipe. Une révision des gestes élémentaires de premier secours a été réalisée.

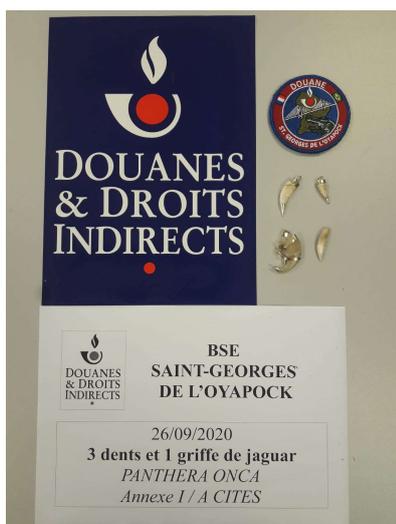


V. Et du côté de nos partenaires

V.1 Actions menées par les Douanes

V.1.1 Brigade de surveillance de Saint-George

Le 26 septembre 2020, la Brigade de Surveillance Extérieure de ST GEORGES, en contrôle routier sur la RN2, a procédé à une palpation de sécurité sur une personne. Celle-ci a permis la découverte d'un petit sachet plastique qui contenait des bijoux confectionnés en dents et griffes de jaguar. Le service a relevé à l'encontre de cette personne une détention et un transport sans justificatif d'origine communautaire de marchandises prohibées au titre d'engagements internationaux (CITES). L'infacteur a abandonné les marchandises au service des douanes et s'est acquitté d'une amende.



V.1.2 Brigade de surveillance de Saint-Laurent



Le 11 novembre dernier, les agents de la Brigade de Surveillance Extérieure de St Laurent du Maroni, en poste au bac international « La Gabrielle » ont pris en charge, dans le cadre de la réglementation CITES, 5 tortues charbonnières vivantes.

Ces tortues, reprises à l'annexe II de la convention de Washington, avaient été saisies par les agents de la PAF lors d'un contrôle d'une pirogue sur le fleuve. Les animaux ont ensuite été remis à l'association « SOS faune sauvage ».



Les agents de toutes les équipes de l'OFB basées en Guyane vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et seront ravis de vous retrouver, en bonne santé, au mois de janvier pour de nouvelles missions au service de la biodiversité.